

3.6

Avis d'audiences

3.6 AVIS D'AUDIENCES

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Henri-Paul Grenier 115450	(CD00-0727)	François Folot, président Claude Trudel, A.V.A. Nicol Lapointe	7 janvier 2009 à 9h30	Cour fédérale 300, boul. Jean Lesage, 5 ^e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	audition sur culpabilité
			8 janvier 2009 à 9h30		Remplacement non dans l'intérêt de l'assuré et/ou ne pas favoriser le maintien en vigueur.	
					Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
Richard Duchesneau 111064	(CD00-0677)	Janine Kean, président Albert Audet Shirtaz Dhanji, A.V.A.	7 janvier 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	audition sur sanction
Michel Pelletier 126442	(CD00-0651)	Janine Kean, président Gaéтан Magny Gisèle Balthazard, A.V.A.	12 janvier 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	audition sur culpabilité
			13 janvier 2009 à 9h30		Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	
			14 janvier 2009 à 9h30			
Jacques Caya 106337	(CD00-0716)	François Folot, président Robert Archambault,	13 janvier 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600,	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	audition sur culpabilité
			14 janvier 2009 à 9h30			

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
		A.V.A.	2009 à 9h30 15 janvier 2009 à 9h30 16 janvier 2009 à 9h30	Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	
Jean Laroche 139149	(CD00-0728)	Janine Kean, président Alain Côté, A.V.C.	15 janvier 2009 à 9h30 16 janvier 2009 à 9h30	Palais de justice de Montréal 1, rue Notre-Dame Est, Montréal, salle 3.05 (Québec) H2Y 1B6	Défaut de fournir aux assureurs les renseignements d'usage et/ou fournir de faux renseignements. Remplacement sans préavis de remplacement (même type de produits). Défaut de subordonner son intérêt personnel à celui de son client. Défaut de respecter les obligations à l'égard de l'analyse des besoins financiers.	audition sur culpabilité
Pierre-Jacques Gauthier 114095	(CD00-0660)	François Folot, président Robert Chamberland, A.V.A. François Faucher	19 janvier 2009 à 9h30 20 janvier 2009 à 9h30	Cour fédérale 300, boul. Jean Lesage, 5 ^e étage, Québec (Québec) G1K 8K6	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Inexécution ou mauvaise exécution du mandat et/ou défaut de rendre compte du mandat.	audition sur culpabilité
Gaétan Jean 117018	(CD00-0722)	Janine Kean, président Kaddis Sidaros, A.V.A.	19 janvier 2009 à 9h30 20 janvier 2009 à 9h30	À venir Rimouski	Avoir témoigné de la signature d'un assuré hors de sa présence et/ou avoir déclaré faussement avoir agi comme agent souscripteur.	audition sur culpabilité

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
			21 janvier 2009 à 9h30		Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	
			22 janvier 2009 à 9h30		Défaut d'exercer ses activités avec intégrité.	
			23 janvier 2009 à 9h30		Avoir fait signer un document en blanc.	
Pierre Desrosiers 110052	(CD00-0661)	François Folot, président Bernard Meloche Michel Cotroni, A.V.A.	21 janvier 2009 à 13h00	À venir Rimouski	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères.	audition sur sanction
					Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	
					Proposition ou transaction à l'insu du consommateur ou pour une personne fictive.	
Roxanne Cléroux 107376	(CD00-0732)	François Folot, président	22 janvier 2009 à 9h30 23 janvier 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Informations et/ou explications incomplètes, trompeuses ou mensongères. Conflits d'intérêts et/ou défaut de divulguer les liens d'affaires.	audition sur culpabilité
Jacques Fortier 112529	(CD00-0619)	François Folot, président Kaddis Sidaros, A.V.A. Alain Côté, A.V.C.	26 janvier 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Défaut de divulguer l'existence d'un contrat en vigueur et/ou défaut d'indiquer l'intention de remplacer dans la proposition. Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents.	

RÔLE DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE LA SÉCURITÉ FINANCIÈRE (CSF)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Nick Mylonakis 124745	(CD00-0718)	François Folot, président	27 janvier 2009 à 9h30 28 janvier 2009 à 9h30	Chambre de la sécurité financière 300, Léo-Pariseau, bureau 2600, Montréal (Québec) H2X 4B8	Exercer des activités dans des disciplines sans détenir le certificat requis.	audition sur culpabilité
Jacinthe Forest 112441	(CD00-0680)	Janine Kean, président Gisèle Balthazard, A.V.A. Pierre Beaugrand, A.V.A.	27 janvier 2009 à 9h30	À venir Montréal	Falsification ou contrefaçon de signature ou de documents. Défaut de répondre dans les plus brefs délais à toute correspondance provenant du syndic et de collaborer.	Audition sur requête

RÔLES DES AUDIENCES DE LA CHAMBRE DE L'ASSURANCE DE DOMMAGES (ChAD)

Partie intimée	N° du dossier	Membres	Date / heure	Lieu	Nature de la plainte	Type d'audition
Michel Guertin, expert en sinistre indépendant Certificat n° 115733	2008-04-01(E)	<ul style="list-style-type: none"> M^e Patrick de Niverville, président Élaine Savard, expert en sinistre, membre Michel Barcelo, expert en sinistre, membre 	7 janvier 2009 à 9h30	Chambre de l'assurance de dommages - Montréal	<p>1 chef pour avoir manqué de modération, d'objectivité et de dignité (<i>article 6 du Code de déontologie des experts en sinistre</i>);</p> <p>1 chef pour avoir manqué de compétence et de professionnalisme (<i>article 16 de la Loi sur la distribution de produits et services financiers</i>)</p>	Audition des moyens préliminaires